

# Compte-rendu du Conseil municipal du 3 février 2016

---

Le Conseil Municipal de Moncaut, légalement convoqué le vingt-huit janvier deux mille seize (28 janvier 2016), s'est réuni en la salle du conseil de la mairie le mercredi trois février deux mille seize (3 février 2016), à 20h30, sous la présidence de son maire, Monsieur Francis MALISANI.

**Etaient présents :** Monsieur Francis MALISANI, Madame Danièle RUFINO, Monsieur Didier MORAINÉ, Monsieur David BUTTIGNOL, Madame Josiane SOURBES, Madame Séverine BOZZI, Madame Laure VIGNEAU, Monsieur Michel LABAT, Monsieur Philippe SOULEAU,

**Etaient absents excusés :** Madame Audrey MALOSSE-BOURLIOT, Monsieur Olivier LAMOUREUX, Monsieur Thierry PITTICO,

Un scrutin a eu lieu, Mr BUTTIGNOL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

## 1-CONVENTION SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL AVEC LE CDG47 AGENT RELEVANT DU STATUT DE DROIT PRIVE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une proposition de convention avec le CDG 47, qui a pour objet de définir les conditions techniques et financières de réalisation des prestations de médecine du travail et de conseil en hygiène et sécurité pour les collectivités employant des agents relevant d'un statut de droit privé, prestations effectuées par le service médecine préventive du Centre de Gestion.

Après avoir examiné le dossier le Conseil Municipal délibère et décide de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ladite convention avec le CDG 47.

## 2- MOTION RETRAITES AGRICOLES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la motion qui lui a été adressé par l'Association National des Retraités Agricoles de France pour avis du Conseil Municipal

### **MOTION**

Réunis en Assemblée Générale à Tartas (Landes) le 12 juin 2015, les délégués de l'**A.N.R.A.F** (**Association National des Retraités Agricoles de France**) réaffirment avec force leurs revendications.

**Constatent** que le montant des retraites agricoles est très en dessous du seuil de pauvreté (993 €).

Devant l'augmentation du coût de la vie, avec aussi médiocre pension, le pouvoir d'achat est inexistant.

Acculés à une aussi déplorable situation, les retraités agricole.

**Demandant au Gouvernement**, avec insistant, la mise en place de mesures immédiates pour mettre fin à ce scandale en conformité avec les engagements réitérés par les Présidents de la République successifs.

**Comme promis par le Président de la République François Hollande, l'organisation d'une conférence annuelle est prévue dans le mois de novembre 2015 sur les retraites agricoles, qui réunira autour du Ministre de l'Agriculture, tous les acteurs concernés, conformément à l'engagement pris par les députés présents lors de la rencontre du 14 avril 2015 à l'Assemblée Nationale.**

**Réclament plus que jamais avec véhémence :**

**- Le vote d'une loi mettant en place un fonds de financement des retraites agricoles assurant une retraite décente à 85% du SMIC indexée, pour une carrière complète tous régimes confondus, parité Hommes-Femmes. (Rappelons que le Premier Ministre a déclaré que vivre avec moins de 1 200 euros est inacceptable).**

- Le maintien des retraites par répartition.

- Porter le minimum contributif au même niveau que les autres catégories sociales.

- Le relèvement du seuil fiscal de référence.

- La suppression de la minoration des retraites pour celles et ceux qui n'ont pas atteint le nombre de trimestres requis à l'âge légal de la retraite.

- Supprimer la CSG et la CRDS pour les revenus inférieurs à 1 200 euros.

-Le passage du taux de la pension de réversion de 54% à 74%.

- Réclament que soit rétablie la demi-part pour les veuves, les veufs et les divorcés (e) comme auparavant.

- Que la dépendance ou perte d'autonomie soit considérée comme une longue maladie, prise en charge obligatoirement par la solidarité nationale 5ème branche de la Sécurité Sociale.

- Remplacer la bonification à partir de 3 enfants (10% de la pension par un forfait correspondant à 10% du SMIC).

- Accorder aux agriculteurs non-salariés le compte pénibilité comme aux salariés agricoles pour permettre un départ anticipé.

Après avoir examiné le dossier le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité de soutenir la motion de l'ANRAF

### 3- DEMANDE SUBVENTION MATERIEL INFORMATIQUE ECOLE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il faudrait prévoir de renouveler le matériel informatique de l'école.

Il présente au Conseil Municipal un devis de Micro@cro pour 9 ordinateurs portables convertibles avec forfait de mise en route, une unité centrale, un vidéoprojecteur pour 4 185.75 €

H.T. et un devis de Toshiba pour un copieur d'un montant de 769 € H.T. le tout pour un montant total de 4 954.75 € H.T. soit 5 945.70 € T.T.C.

Après avoir examiné le dossier le Conseil Municipal délibère et décide d'effectuer ces achats, de solliciter l'aide du Conseil Général et d'approuver le plan de financement suivant :

Conseil Général	50 %	2 477.37 €
Communauté de communes	25%	1 238.69 €
Autofinancement		2 229.64 €

#### 4-DOCUMENT UNIQUE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de PREVALRISK pour la mission d'assistance en vue de la création du Document Unique de la commune.  
La proposition sur 3 années renouvelables par tacite reconduction pour les postes de travail et de bâtiments de la mairie s'élève à 612 euros TTC.

Après avoir examiné le dossier et après en avoir délibéré le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de ne pas accepter cette offre et de contacter le CDG 47 pour voir quelle proposition ils pourront faire.

#### 5-CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FONCTIONNEMENT DU RELAIS LECTURE DE MONCAUT

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une proposition de convention avec le Comité des fêtes de MONCAUT, qui a pour objet de déterminer les rôles, les droits et les devoirs de chacune des parties dans la gestion et l'animation du Relais lecture.  
Après avoir pris connaissance de la convention proposée et après en avoir délibéré le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire afin qu'il signe ladite convention.

#### 6-QUESTIONS DIVERSES

##### **Soutien à l'investissement local Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes**

Monsieur le Maire informe que Madame le Préfet a envoyé un courrier informant de mesures destinées à soutenir l'investissement pour la réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de mises aux normes des équipements publics...  
Ces aides seront attribuées par la Région. Le projet de restructuration de l'école entre dans les critères.

Le Conseil Municipal demande à Mr le Maire de prendre contact avec la Sous-Préfecture afin de proposer ce dossier.

##### **Rue de l'église au terrain de Tennis**

Monsieur Perez a signalé à Monsieur le Maire que certains véhicules qui empruntaient la rue le long de son habitation, depuis la réfection de celle-ci, accrochent l'angle de son mur. Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'il va prendre un arrêté de circulation.

Considérant que les caractéristiques géométriques de la voie communale qui va de la place de l'église au terrain de tennis dans l'agglomération de Moncaut, ne permettent pas le passage de véhicules de gros gabarit dans des conditions normales de sécurité, il y a lieu d'interdire sur cette section la circulation des véhicules de transport de marchandise

### **Subvention voyage scolaire 2015/2016**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande des Instituteurs pour une subvention pour le voyage scolaire de fin d'année.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, octroie une subvention de 300 €

Fin de la séance : 22h30